

L'Etat africain dans l'arbitrage international

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Type de support : Volume

Titre(s) : L'Etat africain dans l'arbitrage international : actes du colloque organisé par l'Association pour la promotion de l'arbitrage en Afrique (APAA) le 1er novembre 2015 à Douala (Cameroun) / sous la direction scientifique de Gaston Kenfack Douajni

Autre(s) responsabilité(s) : Kenfack Douajni, Gaston (1956-....) (Directeur de publication)
Association pour la promotion de l'arbitrage en Afrique - Organisateur de réunion

Publication : Pau : Presses de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, DL 2018

Description matérielle : 1 volume (304 pages) : couverture illustrée en couleurs, cartes, graphiques ; 24 cm

Collection : Droit OHADA et droits communautaires africains 3

ISBN : 2-35311-094-0

EAN : 9782353110940

Appartient à la collection : Droit OHADA et droits communautaires africains 2274-3502 3

Classification décimale Dewey : 343.608 7

Note sur les bibliographies et les index : Notes bibliographiques

Résumé ou extrait : "Troisième volume publié dans la collection Droit OHADA par les Presses de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, le présent ouvrage reprend les Actes du Colloque international organisé le 1er novembre 2015 à Douala (Cameroun) par l'Association pour la Promotion de l'Arbitrage en Afrique (APAA), sous la direction scientifique, et la coordination du Docteur Gaston KENFACK DOUAJNI, Président de l'APAA. Ce colloque - et l'ouvrage qui le transcrit - revêt une importance toute particulière dans le contexte actuel de réflexion sur la réforme de l'arbitrage mettant aux prises les Etats et les les opérateurs du commerce et des investissements internationaux. En effet, l'Afrique fait partie intégrante du mouvement général de mondialisation de l'arbitrage mais, dans le même temps, les Etats africains manifestent une forte réticence à s'engager dans une justice pour laquelle ils s'estiment mal préparés et dont - il est vrai - ils ressortent fréquemment grands perdants. Il existe donc incontestablement un malaise en Afrique vis-à-vis de l'arbitrage que n'a guère atténué la mise en place de l'OHADA et le choix fait par les Etats signataires du Traité OHADA de promouvoir l'arbitrage comme mode de

règlement des différentes contractuels. Cette méfiance demeure d'autant plus grande que le déficit de maîtrise par la CCJA de son système d'arbitrage n'a pas contribué à l'atténuer et que de trop nombreuses dérives ont pu entacher la crédibilité de certaines sentences arbitrales. C'est pourquoi il est apparu - à juste titre - nécessaire de promouvoir la culture de l'arbitrage en contribuant, d'une part, à inciter les Etats et autres personnes morales de droit public africains à se familiariser avec l'arbitrage international tant commercial que des investissements et, d'autre part, à sensibiliser les arbitres à observer strictement et en toutes espèces quelles que soient les parties ne cause, la règle de droit. Tels étaient les objectifs de ce colloque. Pour y parvenir, il s'est attaché successivement à analyser la participation "peu reluisante" des Etats africains à l'arbitrage international puis à proposer des modalités d'optimisation de leur participation. A travers les exposés d'une vingtaine d'intervenants de très haut niveau et des débats de grande qualité, ces objectifs ont été brillamment atteints, permettant ainsi de mieux appréhender les réalités complexes et contrastées de l'arbitrage impliquant personnes publiques et Etats africains, ainsi que les actions à envisager pour améliorer leur participation. Les participants sont ainsi parvenus à la conclusion que l'arbitrage a été rendu encore plus nécessaire par les problèmes de développement auxquels sont confrontés les Etats africains, qui entraînent la multiplication des instruments relatifs aux investissements contenant des engagements compromissaires, malheureusement parfois porteurs de déséquilibres au détriment des Etats qui les ont souscrits et auxquels il appartient d'adapter les outils de la mondialisation à leurs besoins propres. Cet ouvrage est donc essentiel pour mieux percevoir l'implication des Etats africains dans l'arbitrage international et pour comprendre son impact sur les Etats dans la perspective de croissance du commerce et des investissements internationaux."

Sujet - Nom commun : État -- Pays de l'OHADA

État -- Afrique

Arbitrage commercial international -- Pays de l'OHADA

Arbitrage commercial international -- Afrique

Arbitrage (droit) -- Pays de l'OHADA

Arbitrage (droit) -- Afrique

Forme, genre ou caractéristiques physiques : Actes de congrès